



AGENZIA ITALIANA
PER LA COOPERAZIONE
ALLO SVILUPPO



Organisation internationale pour les migrations (OIM)
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

DEMANDE D'OFFRE ÉCONOMIQUE POUR LA SÉLECTION D'UN PARTENAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CARTOGRAPHIE DES TUNISIENS RÉSIDANT EN ITALIE

AMENDEMENT: EXTENSION DE LA DATE LIMITE POUR LA SOUSSION DES DOSSIERS AU 30 JUIN 2018

MISSION

Dans le cadre du projet « *La migration en tant que ressource: mobilisation de la diaspora tunisienne et stabilisation des communautés défavorisées en Tunisie* » (Mobi-TRE) financé par l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), et mis en œuvre par l'OIM, effectuer une étude de terrain qui vise à définir le profil géo-démographique et socio-économique de la diaspora tunisienne en Italie, et à évaluer sa volonté de contribuer au développement de la Tunisie, ainsi qu'à mieux comprendre son organisation en associations et ses voies de communication internes. Le recensement doit être mis en œuvre par l'intermédiaire des associations de la diaspora, des missions diplomatiques et consulaires, des bureaux de l'OTE ainsi qu'à l'aide d'outils de communication tels que Twitter et Facebook. Les rencontres (par ex. focus group, séances d'information et d'échange) avec les communautés de la diaspora tunisienne en Italie viseront à la fois à mieux cerner le rôle potentiel des Tunisiens Résidant à l'Étranger (TRE) dans le développement de la Tunisie, à créer des points de contacts durables capables de fidéliser la diaspora avec le pays d'origine, à fédérer les différents groupes qui la composent et à permettre aux TRE de formuler des suggestions sur la façon d'encourager leur participation.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les communautés transnationales sont d'importants acteurs du développement facilitant l'accroissement des échanges commerciaux et des investissements et les transferts de fonds, de savoir-faire et de compétences.

Il est fondamental de connaître et de comprendre les communautés transnationales pour pouvoir effectivement les mobiliser et élaborer des stratégies appropriées de communication avec elles. Bien que l'engagement de la diaspora ait suscité un intérêt croissant, les données concernant les communautés de TRE et leur engagement dans différents pays d'accueil restent limités. Cette lacune est particulièrement marquée par rapport aux Tunisiens résidant en Italie.

Le nombre de TRE représente actuellement environ 1,3 million de personnes (soit 12% de la population totale tunisienne). Les facteurs liés à l'emploi constituent le principal motif d'émigration (73,4%). La diaspora tunisienne se situe principalement en Europe (environ 80%). Parmi les pays européens, la France est la première destination d'émigration, accueillant près de 56,7% d'entre eux, tandis que l'Italie représente la deuxième destination d'émigration des Tunisiens (15,3%). Le



gouvernorat plus fortement touché par la migration externe est Médenine, puisque près de 10% du nombre total d'émigrés sont originaires de ce gouvernorat.

La communauté tunisienne en Italie, onzième par le nombre de résidents réguliers, compte, au 1er janvier 2017, 110 468 détenteurs d'un permis de résidence en cours de validité, soit 3% du nombre total de citoyens non européens en Italie.

Selon le dernier rapport de la Banque Mondiale sur les migrations et les transferts d'argent, les TRE ont transféré 2 milliards de dollars vers la Tunisie en 2017, soit le 5% du PIB national. Selon une étude récente réalisée conjointement par l'OIM et le PNUD, les Investissements Directs à l'Etranger (IDE) en Tunisie proviennent essentiellement de la France (39 %) et de l'Italie (17 %).

DESCRIPTION DES TACHES :

- Développement d'une méthodologie pour l'enquête de terrain
- Déroulement d'une enquête de terrain sur l'entièreté du territoire italien et préparation des rapports afférents
- Analyse des réponses aux questionnaires et préparation d'un rapport d'évaluation
- Organisation en Tunisie d'un atelier de restitution des résultats pour discussion et validation

PERIODE ET DUREE DE LA CONSULTATION :

La durée de la consultation est de 3 mois ;

PRODUITS ATTENDUS (RAPPORTS ET LIVRABLES) :

- Rapport initial comportant : l'approche proposée pour la collecte des données, l'analyse des résultats de l'enquête (1) ; un plan de travail comportant un calendrier d'exécution respectant les délais fixés pour la réalisation de cette consultation (2) ; un projet de budgétisation des coûts détaillés avec un énoncé clair des frais de conseils techniques et des informations connexes (3) ;
- Protocole adapté et des outils de travail : questionnaires qualitatifs, fiches d'entretien ;
- Rapport d'évaluation (draft) pour commentaires ;
- Rapport final contenant une cartographie des Tunisiens vivant en Italie identifiant leur :
 - Distribution géographique ;
 - Caractéristiques démographiques et socio-économiques ;
 - Niveau de structuration en associations ;
 - Facteurs contextuels qui façonnent et influencent leur engagement ;
 - Besoins et objectifs ;
 - Liens transnationaux économiques ;
- -Compte-rendu de l'atelier de restitution.

LANGUE DU CONTRAT SPECIFIQUE :



La langue du contrat spécifique est le français.

PROFIL ATTENDU DU/DE LA CONSULTANT/E :

- Un minimum d'un diplôme de maîtrise dans les domaines de sciences sociales et politiques, ou tout domaine touchant directement ou indirectement à cette thématique;
- Bonne connaissance du phénomène migratoire en général et de la diaspora Tunisienne en particulier ;
- Connaissance et expérience de travail en Tunisie, notamment dans le domaine « migration et développement »;
- Compétences et de l'expérience en recherche quantitative et qualitative y compris l'analyse de données;
- Capacités conceptuelles et analytiques ;
- Aptitude démontrée à effectuer des missions de qualité dans des délais serrés ;
- Maîtrise de l'Italien et du Français, connaissance de l'Arabe dialectal tunisien souhaitée.

Le dossier de soumission doit comprendre :

1. Une offre technique comprenant:

- Une note de compréhension des TDR (2 pages maximum)
- Une note méthodologique décrivant l'approche et les outils préconisés pour la réalisation de l'étude
- Un chronogramme et un calendrier d'exécution.
- CV actualisé

2. Une offre financière comprenant :

Une proposition financière détaillée en HT et incluant tous les frais susceptibles d'être engendrés durant la consultation (ex : frais de déplacement, frais de communication, frais de matériels, etc....).

SUPERVISION/ SUIVI ET EVALUATION :

Le/la/les prestataire/s travaillera/ont en étroite collaboration avec l'OIM Tunisie et sous la supervision du point focal du projet auprès de l'OIM Italie.

Le sujet sera choisi en tenant compte de ses compétences techniques en ce qui concerne les activités indiquées et par rapport à la proposition (offre technique), et la proposition économique (offres de financière).

Les offres doivent être envoyées uniquement par courrier électronique à migrationdevelopmentitaly@iom.int avec copie iomromeprocurement@iom.int dans les 23,59 du jour **30 Juin 2018, en précisant le libellé suivant : « la sélection des partenaires offre financière pour le développement de la cartographie des Tunisiens résidant en Italie".**



Il ne sera pas pris en considération les propositions présentées après la date limite mentionnée ci-dessus et la réserve de l'OIM le droit de rejeter, en tout ou en partie tout ou partie des offres.

Dans l'évaluation, les critères suivants seront considérés par ordre d'importance :

- 1) Offre économique
- 2) des années d'expérience dans le secteur
- 3) les références d'autres clients
- 4) Complétude et congruence dans la présentation de l'application
- 5) Qualité de la proposition technique

L'OIM communique le résultat au soumissionnaire retenu par courrier électronique. Les offres seront examinées et évaluées par un comité spécial au sein de l'OIM.

L'offre doit être la base des négociations contractuelles et, en fin de compte, d'un contrat signé avec le partenaire sélectionné. L'OIM n'est pas obligée d'accepter une proposition et se réserve le droit d'annuler le processus de sélection à tout moment avant l'attribution, sans encourir de responsabilité envers la personne soumettant les offres.

La politique de l'OIM exige que tout le personnel de l'OIM, les soumissionnaires, les fabricants, les fournisseurs ou les distributeurs observent les plus hautes normes d'éthique lors de l'exécution de tous les contrats. L'OIM rejette toute proposition soumise par les soumissionnaires ou, éventuellement, résiliera le contrat s'il est établi qu'ils sont impliqués dans des pratiques de corruption, de fraude, de collusion ou de coercition.